

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

30 avril 1992 - n° 1081
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Ketchup blues

Il n'y a plus que quelques bucoliques attardés qui ne l'ont pas encore compris: de l'individu à la société, tout gravite désormais autour des interfaces. Les autorités les multiplient pour aller à la rencontre de leurs administrés sous forme de journaux et de serveurs videotex; les entreprises valorisent l'aspect communicatif de leurs produits et la fonction forum de leurs lieux de vente; les individus cherchent à comprendre leurs relations avec conjoint, collègues, enfants ou famille en consommant un nombre croissant de week-ends de stages et d'heures de développement personnel.

Or il ne reste à la Suisse que deux grandes interfaces d'importance nationale depuis que le Comptoir n'est plus qu'une foire romande et que l'enjeu des matches Servette - Lausanne s'est compliqué par l'introduction du système promotion-relégation.

La première interface, c'est les McDonald's. Allez-y, vous verrez: c'est le seul endroit où le possesseur d'une serviette molle en cuir de bœuf contenant *Libé*, le *Financial Times* et une boîte neuve de Ceylor Gold au-cas-où fait la queue entre un Chevignon/DocMarteens et des Palladium/Levis 501/T-shirt ras du cou. Avec, de l'autre côté du comptoir, une étudiante africano-asiatique en uniforme. Les enfants y emmènent leurs parents, les new-age leurs filleuls et les clodos leur misère.

L'autre interface, c'est bien sûr les CFF, où se côtoient les générations H et M/Benetton (y compris la sous-section 0-12), Veillon/Vögele et PKZ/camomille. Il manque certes une assez large tranche de la population, essentiellement masculine, qui va approximativement de Killer Loop/Golf GTI à Natel/BMW 318 injection, mais aucune interface n'est parfaite. En contrepartie d'ailleurs, les CFF ont fait un louable effort de diversification en doublant les agents de train, uniforme noir style Musée des transports 1950, par des pseudo-keufs en bande et en civil chargés de faire la chasse aux resquilleurs.

Le plus réjouissant, c'est que ces deux interfaces du new-ethno-swiss-mix ont un point commun essentiel: le mode

de communication qui recouvre un champ lexical certes encore différencié, mais qui plonge aux mêmes racines. Vous mangez un Cheesburger royal accompagné d'un milkshake dans l'un; vous faites un voyage en Intercity que vous avez payé avec votre Swiss travel system Eurocard dans l'autre.

Un élargissement des interrelations, une amélioration de la perméabilité, restait cependant possible. Car, par exemple, si la gauche tendance Sisley/pro FMI s'abreuve aux deux sources, l'aile Armée du Salut/anti-F/A 18 consomme plus volontiers du train régional que du Big Mac.

Parmi les inintégrables, il n'y a plus guère que le radical vaudois à racines terriennes à n'envisager le train qu'avec réticence et à se refuser aux joies du fast food, pour cause de blanc servi en gobelets plastic et de provenance indéfinissable même pour un lauréat du Jean-Louis.

Il faut donc saluer le rapprochement qui va s'opérer très prochainement par l'intégration de wagons-restaurants McDo à quelques trains CFF: ils ne pourront que provoquer des rencontres à ce jour impossibles à cause des quelques cloisons qui existaient encore entre les deux interfaces.

Et laissons pleurer les post-babas qui sont passés de la 2 CV à la Renault Espace et de la bio-énergie à l'homéopathie familiale, mais pas encore des graines de soja germées au poulet en cubes-ketchup. N'écoutons pas plus les études-de-lettres-gardiens-de-la-culture qui s'émeuvent aujourd'hui de voir vendus des hamburgers entre Genève et Brig, mais ne se sont jamais manifestés pour que des fondues soient servies ailleurs qu'entre Bâle et le Lötschberg. Ces contempteurs de la restauration roulante moderne ne font par leur passéisme pédant que défendre une valeur fort peu appétissante: le sandwich éclaffé, le café tiède, le vin chaud et la tarte molle, tous mets servis quotidiennement dans les actuels wagons-restaurants libre-service fort heureusement destinés à disparaître.

La neutralité multiface

Quel est le sens actuel de la neutralité suisse ? Le département fédéral des Affaires étrangères a fait plancher un groupe d'étude sur le sujet. Le rapport a été livré en mars. Il s'intitule avec modestie: «La neutralité de la Suisse sous la loupe». Que découvre donc ce regard grossissant ?

(ag) Visible à l'œil nu, la neutralité permanente. Permanent ne veut pas dire perpétuel; permanent signifie que le comportement de l'Etat neutre peut être anticipé: en cas de conflit armé, quelles que soient les parties en cause, il n'interviendra pas. Ce comportement prévisible est reconnu par le droit public international, étant réglé par les Conventions de La Haye de 1907. Les obligations sont peu nombreuses: le pays neutre ne participe pas au conflit avec ses propres troupes; il n'arme pas les belligérants; il assure de manière crédible l'inviolabilité de son territoire; il en interdit aux belligérants et le survol et le transit.

Les métamorphoses

Sous l'effet grossissant de la loupe du groupe d'études, la neutralité devient compatible avec des sanctions économiques décidées par les Nations Unies, ou même, ce qui est vraiment inédit, avec des sanctions économiques «*décidées, en dehors des Nations Unies, par un groupe d'Etats significatif contre l'auteur d'une violation du droit international ou un perturbateur de la paix*». C'est donc un comportement de neutralité différenciée, encore compatible avec les Conventions de La Haye. Mais le groupe va plus loin. Il estime que la neutralité ne fait pas obstacle à «*l'octroi d'un droit de passage ou de survol du territoire suisse lorsque des sanctions militaires sont prises par les Nations Unies*». Là, véritablement, saute le cadre du droit international.

Le moyen qui autorise le passage d'une notion stricte à une notion extensible à l'extrême, voire retournée, est le suivant: la neutralité est au service de la paix; les Nations Unies sont au service de la paix. Donc les sanctions, même militaires, décidées par les Nations Unies sont compatibles avec la neutralité.

«*Les sanctions militaires décidées par l'ONU ne sont pas une "guerre" au sens du droit de la neutralité, mais des moyens légaux dont dispose le Conseil de sécurité, qui agit au nom de la communauté des nations*» (p. 20 du texte français provisoire).

Ce rapport, fort bref (trente-quatre pages), met en question sans toujours convaincre, pour trois raisons.

Il joue sur les mots. Tant que la Suisse n'adhère pas expressément à une alliance militaire et qu'elle garantit la défense de son territoire, elle respecte la neutralité. Le concept est maintenu dans sa plus petite compréhension pour devenir compatible avec tout ce qu'on désire. L'esprit d'ouverture, légitime, passe par une sorte de ruse verbale.

La dimension historique est sous-évaluée. Certes, la mission du groupe exigeait qu'il sache se désengager du passé, qu'il prenne en compte les nouvelles données internationales et européennes. Mais trois siècles de pratique confèrent à notre neutralité une pesanteur historique, c'est-à-dire une crédibilité internationale. Il ne faut pas en être prisonnier de manière figée, mais ce capital ne saurait être sous-évalué par nous-mêmes.

Manque enfin une analyse critique du fonctionnement des Nations Unies et

du Conseil de sécurité. Incontestablement, il est un facteur d'ordre international. Mais il est aussi le reflet d'un rapport de puissance avec prédominance des vainqueurs de la dernière guerre mondiale, l'effondrement du stalinisme permettant que le Conseil de sécurité ne couvre plus de sa protection les exactions politiques de l'ex-URSS. C'est un équilibre utile, mais qu'on ne peut identifier sans autre à la justice internationale.

Vœu final

A la lecture de ce rapport, on mesure l'erreur d'appréciation commise par le peuple suisse lorsqu'il refusa l'adhésion aux Nations Unies.

Il est évident que la pratique suisse se calquera très fidèlement sur les décisions du Conseil de sécurité. Sans y être soumis, nous appliquerons par décision autonome la règle générale. Aux yeux du pays objet de sanctions, nous aggraverons ainsi notre cas, dans la mesure où il se soucie de nous. Une adhésion, accompagnée d'une confirmation de notre statut de neutre, justifierait, par le simple respect de la règle commune, notre comportement en cas de sanctions et nous autoriserait à prendre quelque distance lorsque les principes fondamentaux de notre politique seraient en cause.

Nous cumulons aujourd'hui tous les désavantages de l'alignement. ■

A la casse

(pi) En France, Macintosh a lancé une opération pour retirer du marché ses anciens ordinateurs. Repris fort cher à l'achat d'un système dernier cri, ils sont tout simplement mis au pilon.

Certains s'émeuvent de voir détruit du matériel encore en état de marche et qui pourrait être remis gratuitement ou à bas prix à des écoles, des centres de loisir, etc. Ce serait certes une manière de concilier les impératifs de la technique de vente avec ceux d'une gestion optimale des produits polluants et des déchets. Ce raisonnement est toutefois naïf: en retirant ces ordinateurs du marché, Macintosh veut créer un appel pour la vente de matériel neuf. Une simple opération de transfert d'un type d'utilisateur à un autre ne remplit évidemment pas cette fonction. Plutôt que de jouer les marchands d'occasion, Macintosh préfère vendre à ses clients peu fortunés du matériel neuf bas de gamme. ■

Plainte pénale

(ag) Le PS ne déposera donc pas plainte pénale contre le conseiller fédéral Kaspar Villiger pour le paiement d'un acompte de 50 millions de francs sur l'achat des trente-quatre F/A-18. Il avait l'autorisation du Conseil fédéral, le feu vert de la Délégation des finances et cet engagement était connu du Conseil des Etats quand il prit la décision d'approuver cette acquisition.

Le PS avait déjà déposé plainte pour le financement hors rubrique budgétaire claire de la P26. Mais là aussi, et le département des Finances et la Délégation des finances savaient ou avaient les moyens de savoir. La plainte court toujours, lentement.

Il n'y a jamais intérêt, sauf gestion déloyale évidente, à transposer le débat politique sur le terrain judiciaire, si l'on ne veut pas prêter le flanc au reproche de procédure de type inquisitoire que précisément on aime à dénoncer. ■

Petit traité d'écologie pratique pour entreprises

(pi) «Les dirigeants d'entreprise n'ont pas reçu de formation à l'environnement. Ils le traitent aujourd'hui comme les patrons traitaient le social il y a vingt ans, en le résumant à la question: "Combien ça coûte?", sans voir tout ce que ça implique sur la vie et l'organisation de l'entreprise.»

Cette constatation de Paul de Backer, conseiller d'entreprise, dans *Libération* du 8 avril, correspond certainement à la réalité des entreprises. Mais la réaction des patrons est faussée par un parti-pris issu de la classique opposition entre écologie et économie dont on a trop souvent accusé les seuls défenseurs de l'environnement. Car si protéger l'environnement coûte cher, ne pas en tenir compte peut également se révéler fort coûteux. Un excellent exemple nous est fourni dans le secteur automobile: emmenés par Jacques Calvet, le patron de Peugeot, les constructeurs français, suivis de leurs collègues méditerranéens,

se sont toujours opposés à l'obligation d'équiper les voitures de catalyseurs. Ils craignaient notamment que le surcoût engendré par cet accessoire ne fasse baisser leurs chiffres de vente. Mais devant la pollution causée par le trafic automobile, la Commission européenne a décidé d'imposer le catalyseur. M. Calvet n'aura réussi qu'à retarder la mesure de quelques années. Résultat: ses concurrents nordiques ont une longueur d'avance parce qu'ils produisent en grande série des véhicules équipés de catalyseurs depuis plusieurs années. En s'intéressant à la protection de l'environnement, VW ou Volvo se sont aussi forgés une image positive auprès du public au contraire de leurs concurrents du Sud. Ceux-là ont réussi à transformer en investissements productifs ce que ceux-ci considèrent comme des dépenses.

Autre exemple, celui de Tetrapack, dont

les emballages pour le lait, en carton et en matière synthétique, étaient considérés comme très écologiques. La firme suédoise mettait notamment en avant le grand pouvoir calorifique de ses emballages qui pouvait être valorisé lors de l'incinération des ordures. Jusqu'au jour où les sachets souples sont apparus, dont le bilan écologique est nettement meilleur (voir le graphique). Tetrapack a perdu jusqu'à 50% de sa part de marché dans certains points de vente.

On le voit, la protection de l'environnement n'est pas qu'une œuvre charitable, elle a certes un coût, mais elle peut aussi être génératrice d'économies, voire de bénéfices. Le problème, c'est que nos instruments comptables ne sont pas adaptés pour convaincre les chefs d'entreprises: il est plus facile de chiffrer le prix d'un système de filtres pour une cheminée que de mesurer la valeur d'une image positive dans le public ou le coût d'un retard dans la réalisation d'un projet parce que les aspects environnementaux ont été négligés.

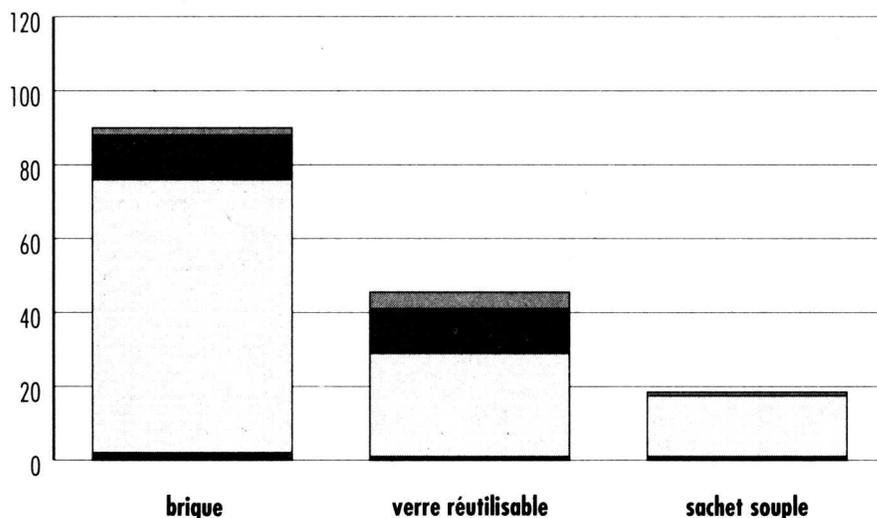
C'est une des qualités du *Manuel écologique pour les petites et moyennes entreprises* que de présenter ces questions — et bien d'autres — de manière à la fois didactique et positive. De nombreux exemples, des explications sur le comment et le pourquoi d'une loi, sur les effets positifs ou négatifs, pour l'environnement mais aussi pour l'entreprise, de tel ou tel comportement, rendent ce document de trois cents pages facile à lire et digne de figurer dans la bibliothèque de tout patron soucieux des rendements à long terme de sa firme, qu'il soit préoccupé ou non par les problèmes d'environnement. ■

Le Manuel écologique pour les petites et moyennes entreprises est édité par Vetropack SA en collaboration avec des entreprises, des universités, des organisations écologiques, etc. 299 pages A4, 50 francs. A commander chez Vetropack SA, 1162 Saint-Prex.

Eco-Base II

Bilan écologique de l'emballage de lait pasteurisé 1 l

Points de charge écologique (CE)



- Charge de déchets
- Pollution de l'eau
- Pollution atmosphérique
- Consommation d'énergie

Pour l'établissement de bilans écologiques, la Fédération des coopératives Migros a développé le programme informatique Eco-Base II. Il a été utilisé pour comparer les différents emballages de lait (graphique ci-contre).

Le programme peut être commandé au prix coûtant à la Fédération des coopératives Migros, direction technique, case postale 266, 8031 Zurich.

Le prix de la ligne

(pi) Les CFF ont publié pour la première fois un compte de résultats par ligne, qui fait la distinction entre le trafic régional d'une part et le trafic Eurocity, Intercity et direct d'autre part. Nous avons synthétisé les principales données de ce compte sur les deux graphiques ci-dessous. Chaque ligne CFF est représentée par une croix dont la position indique le degré de couverture des coûts et le degré de fréquentation des convois. Deux remarques pour bien interpréter ces données.

● Les coûts comprennent les frais de personnel, d'énergie et d'entretien des véhicules et de la voie, mais pas les frais d'infrastructure. Lorsque le degré de couverture est inférieur à 100%, chaque offre supplémentaire augmente le déficit des CFF.

● Le degré d'occupation indique le rapport entre le nombre de voyageurs et le nombre de places assises offertes. Toutefois, même un train qui arrive plein

dans sa gare terminus n'a pas un taux d'occupation de 100%: il n'est en effet plein que sur une partie de son trajet. Dans ces conditions, il est extrêmement difficile, même pour des lignes très fréquentées, de dépasser un taux d'occupation de 40% pour les directs et de 20% pour les régionaux.

Le tronçon Genève - Genève-aéroport détient la palme du plus faible taux d'occupation (3%), ce qui est dû à sa situation particulière de terminus et au grand nombre de convois qui y circulent. Le degré de couverture des coûts de ce tronçon est également le plus bas (14%), malgré une surtarification: les CFF facturent seize kilomètres entre

Cornavin et l'aéroport alors qu'il y en a moins de cinq en distance réelle.

Sur les 61 lignes régionales CFF, 8 ont un degré de couverture supérieur à 100% et 22 ne couvrent pas la moitié des coûts (voir l'encadré). En trafic direct par contre, 25 lignes sur 35 sont rentables. Il faut pourtant relativiser ces conclusions: le calcul se fait sur la base des conditions d'exploitation actuelles, qui ne sont de loin pas optimales partout. Très souvent, le matériel est vieux et vétuste et n'est pas adapté à la desserte régionale. Lourd, lent au démarrage et au freinage et rigide dans ses possibilités d'utilisation. Même les nouvelles rames Colibri développées tout exprès pour le trafic régional ne sont de loin pas parfaites: lourdes elles aussi, elles doivent rouler toute la journée avec le même nombre de wagons, ce qui oblige à tracter une masse importante. La présence de voitures sous-utilisées contri-

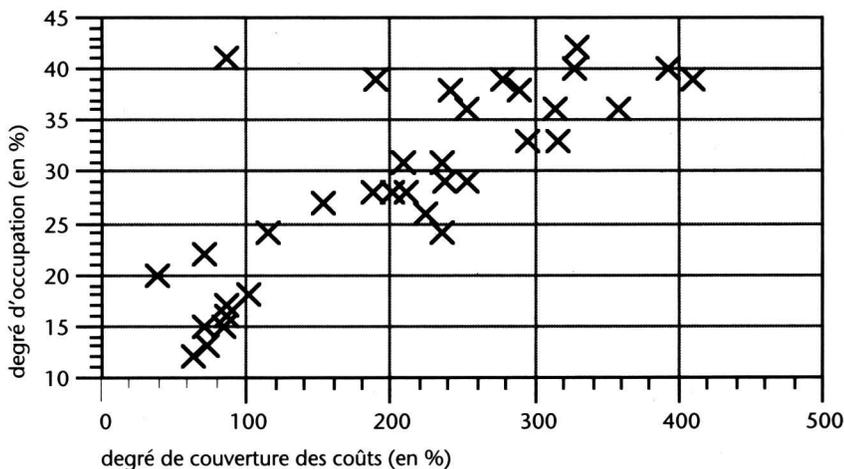
Lignes régionales dont le degré de couverture des coûts est inférieur à 50%

Genève-Aéroport - Genève	14
Sissach - Läufelfingen - Olten	18
Vallorbe - Le Pont	19
Beinwil - Beromünster	20
Bellinzona - Pino	28
Stein am Rhein - Winterthur	28
Aarau - Suhr - Lenzburg - Wettingen	28
Lyss - Soleure - Herzogenbuchsee	30
La Plaine - Genève	32
Stein - Koblenz - Winterthur	33
Zofingue - Suhr - Aarau	38
Delémont - Soncebos - Bienne	39
Arth-Goldau - Gotthard - Chiasso	41
Les Verrières - Travers - Neuchâtel	43
Lausanne - Payerne - Lyss	44
Saint-Maurice - Saint-Gingolph	45
Lausanne - Fribourg	47
Oberglatt - Niederweningen	47
Bienne - Langnau/Moutier - Bâle	48
Aarau/Brugg - Wohlen - Arth-Goldau	48
Winterthur - Bauma - Wald - Rapperswil	48
Winterthur - Frauenfeld - Romanshorn	48

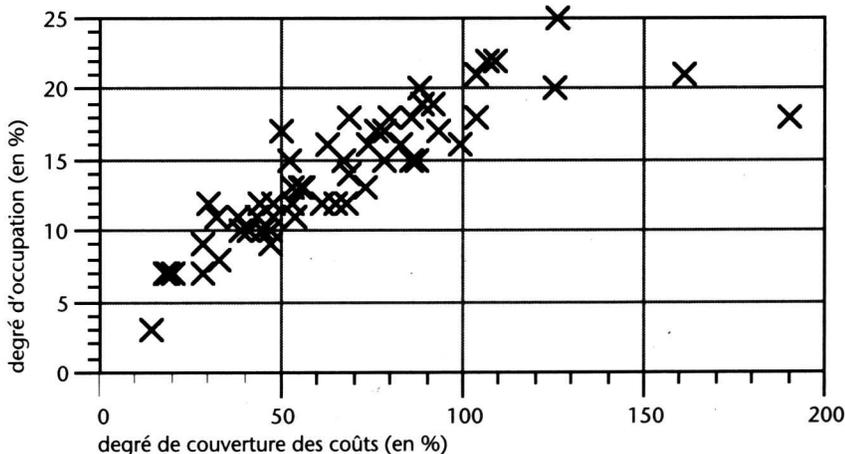
Lignes régionales dont le degré de couverture des coûts est supérieur à 100%

Bienne - Berne	104
Fribourg - Flamatt - Berne - Thoune	104
Wil - Wattwil	107
Zurich - Meilen - Rapperswil	109
Zurich - Uster - Hinwil/Rapperswil	125
Schaffhouse - Winterthur	126
Zurich - ZH Stadelhofen - Winterthur	161
ZH Oerlikon - Altstetten - ZH Wollishofen	190

Trafic Eurocity, Intercity et direct (1990/91)



Trafic régional (1990/91)



bue aussi à accroître le sentiment d'insécurité, notamment le soir, dans les convois non accompagnés qui sont appelés à se développer. Des rames de type TSOL, qui peuvent rouler en composition simple ou double suivant les heures, seraient mieux adaptées: elles sont plus légères et le dégagement d'un bout à l'autre de la rame diminue l'isolement des voyageurs solitaires. On sait que les CFF ont fini par acquérir de telles compositions pour le trafic régional Genève - La Plaine. Espérons que ce cas ne restera pas isolé, car avant d'envisager de nouvelles suppressions de lignes et leur remplacement par un service de bus, il serait nécessaire d'avoir acquis suffisamment d'expérience dans des modes d'exploitation réellement adaptés au trafic régional, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Cela dit, il est des situations où le bus offre une desserte de meilleure qualité: c'est probablement vrai entre Soleure et Herzogenbuchsee, tronçon qui ne sera plus desservi par rail à partir du 31 mai prochain. ■

Rendre Zurich inattirative

(jd) L'évolution est propre à toutes les grandes agglomérations: le nombre des logements diminue au profit des places de travail et simultanément l'industrie cède la place au secteur tertiaire. A Zurich le phénomène est particulièrement visible; en vingt-cinq ans les emplois ont crû de 25% alors que la population résidente a chuté de 18%, et aujourd'hui les places de travail sont aussi nombreuses que les habitants. Mais, alors que l'industrie et l'artisanat fournissaient encore en 1965 43% des emplois, ils n'en représentent plus que 21,9% actuellement.

Cette évolution est négative à double titre: elle favorise les déplacements pendulaires et aggrave les problèmes de circulation de la métropole de la Limmat d'une part et elle conduit à une domination du secteur tertiaire d'autre part, qui fait flamber les prix du sol et des loyers et fragilise le tissu économique de la cité.

Pour contrecarrer ces effets négatifs, la majorité rose-verte du Conseil communal a adopté un nouveau règlement des constructions et des zones qui prévoit

la sauvegarde de la majeure partie de la zone industrielle, la création d'une zone pour l'artisanat et d'une zone mixte de logements et de services.

La droite et les milieux économiques combattent vigoureusement ce règlement. Ils insistent sur les profondes modifications qui touchent l'industrie: la part propre de la production diminue au profit des activités de services directement liées à la production — planification, programmation, publicité. Selon eux, la rigidité de ce règlement empêchera les adaptations nécessaires du tissu économique et affaiblira l'attractivité de la place industrielle zurichoise. Les partisans du nouveau règlement rétorquent que des dispositions dérogatoires assureront la souplesse indispensable, mais ils se refusent à ouvrir de manière générale le périmètre industriel à des activités tertiaires par crainte de la spéculation immobilière. En effet, l'enjeu financier est de taille. On peut estimer à 450 millions de francs la plus-value foncière résultant du transfert d'une partie de la zone industrielle en zone mixte, tel qu'adopté par le Conseil municipal, plus-value qui augmenterait encore de 1,3 milliard si les revendications de la minorité bourgeoise étaient acceptées. Dans ce contexte, la défense des lois du marché et de la liberté d'action des acteurs économiques se conjugue avec l'espoir d'un substantiel bénéfice pour les propriétaires de terrains industriels en déshérence. Le souverain zurichois tranchera le 17 mai prochain. ■

La dérive de l'UDC

(ag) Entre tous, le problème de l'asile est délicat: ressenti de manière passionnelle par la population, difficile à gérer politiquement. Tous les pays en font l'expérience.

Quelle dérive que l'UDC, parti gouvernemental, s'en empare par le moyen d'une initiative populaire qui ne peut être que simplificatrice et démagogique. Qu'en d'autres temps Schwarzenbach ou l'Action nationale aient fait ce type d'exercice, on peut l'admettre, c'étaient des mouvements non associés aux responsabilités. Mais qu'un parti gouvernemental, au niveau fédéral et cantonal, recoure à l'initiative sur un sujet aussi brûlant, c'est politiquement inacceptable.

Il s'agit, dit-on, de replâtrer le parti après le refus de suivre le texte de l'UDC zuri-

choise, entraînée par Blocher. Mais ce replâtrage ne masque pas les divisions. L'absence du président du parti lors de la conférence de presse a été particulièrement remarquée.

Il ne s'agit pas d'attiser la xénophobie, rassure-t-on. Schwarzenbach tenait le même langage: c'est parce qu'on aime les étrangers qu'on n'en veut pas afin qu'ils n'incitent pas la population à les rejeter, disait-il. Mais une initiative populaire à quoi sert-elle si ce n'est à engager des voix là où l'on croit que la récolte sera ample et facile? Ça va nécessairement dans le sens de la pente. Sur le plan romand, on regrettera que la section vaudoise, la plus importante, ait accepté de cautionner par la présence de Marcel Blanc, vice-président de l'UDC, un texte politiquement irresponsable. Est-ce que le désir de s'implanter dans les villes suffit pour justifier le reniement d'une tradition où l'humanisme avait sa place? ■

MÉDIAS

L'hebdomadaire *Wochenzeitung-WoZ* vient de donner son bulletin de santé financière. Grâce à l'augmentation du nombre de ses pages à 32, le nombre des abonnés a passé à 13 000 (un gain de 1200) et, avec la vente au numéro, 20 000 exemplaires sont diffusés chaque semaine. Pour un chiffre d'affaires de 3,4 millions de francs, un cash flow de 5000 francs a été enregistré et, conséquence des amortissements, un déficit de 40 000 francs a été comptabilisé. Le budget prévoyait un excédent de charges de 80 000 francs.

Tandis que les deux quotidiens neuchâtelois doivent introduire le chômage partiel pour faire face à la baisse de leurs recettes, le quotidien delémontain *Le Démocrate* (tirage 18 000 exemplaires) adopte un nouveau visage en tenant compte des conseils de l'entreprise Publimédia, spécialisée dans la conception de journaux.

A partir du 4 mai, la Télévision romande diffusera le matin à 8h35 un bulletin canadien d'information, celui de Radio Canada ou de Radio Métropole. Ce sera l'occasion d'avoir accès en français à une vision américaine de l'actualité.

L'INVITÉ DE DP

Survол de la neutralité

Michel Busch

historien, enseignant au Gymnase de la Cité à Lausanne

Rencontres suisses vient de publier sous le titre *Suisse-Europe: feux croisés, contribution au débat institutionnel*, les exposés prononcés lors des deux derniers symposiums organisés sous ses auspices. Face aux enjeux institutionnels que pose la perspective de l'intégration européenne, des politiciens, des juristes, des historiens et des journalistes ont été invités à se pencher sur la neutralité en 1990, sur les droits populaires et le fédéralisme en 1991. L'intérêt de ces contributions est évident et concerne le citoyen appelé tôt ou tard à se prononcer sur des choix de politique étrangère. C'est sur les textes consacrés à la neutralité que cet article prétend à quelques commentaires.

Perspective historique et juridique

Roland Ruffieux montre que la consécration de la neutralité helvétique dans le Traité de Paris de 1815 coïncide avec une rupture des rapports de puissance en Europe et avec un changement politique et institutionnel dans le pays même. Dans la Suisse satellisée par la Révolution, puis par l'Empire, la neutralité n'avait aucun sens

puisque la bourgeoisie nationale reconnaissait à la France l'hégémonie en Europe en contrepartie de son appui pour se maintenir au pouvoir. A l'inverse, dès que l'époux de Marie-Louise d'Autriche n'est plus l'Ogre, la Suisse revendique la neutralité — ou se la voit imposée — puisqu'elle est complémentaire de l'intégration du pays dans le nouvel ordre conservateur dominé par l'Autriche, garant également du retour aux affaires des classes aristocratiques dans le cadre du Pacte fédéral de 1815. Cette page d'histoire permet de mesurer que la neutralité, quelle que soit la manière dont elle s'inscrit ensuite comme valeur dans la conscience collective, est d'abord un instrument politique circonstanciel, et qu'il est difficile de distinguer ce qui dans sa détermination relève du libre choix ou des contraintes de l'environnement extérieur. On se rappellera en outre que neutralité et neutralisation découlent du même étymon.

Par sa contribution, Arthur Schindler analyse ce qu'il adviendrait de la neutralité en cas d'adhésion à l'EEE ou à la CE. Prenant le précédent des sanctions économiques décrétées par Bruxelles contre l'Argentine lors de la reconquête de l'archipel des Malouines par la Grande-Bretagne, le juriste constate que si l'EEE avait existé à

cette date la Suisse n'aurait pu se prévaloir que d'une neutralité différentielle comme ce fut le cas entre 1920 et 1938. Depuis l'énoncé de ce propos, la guerre du Golfe et l'alignement de la Suisse sur les sanctions votées contre l'Iraq ont démontré combien était étroite la marge pour une politique traditionnelle de neutralité, et Jacques Pilet s'étonne avec raison, évoquant les négociations sur l'EEE, que «le conseiller fédéral René Felber déclare tranquillement que ce chemin ne met nullement en cause notre neutralité».

Dans le sens des manuels d'histoire

Le propos du rédacteur en chef du *Nouveau Quotidien*, tout comme celui d'Otto Fischer, traitent du thème donné sur le terrain plus subjectif de l'engagement politique, ce qui nous rapproche du débat que ne manquera pas de susciter la consultation sur l'EEE, voire celui sur l'adhésion au FMI. Intitulant son texte «La fin de la neutralité», le journaliste s'en prend moins au concept lui-même, ou à l'usage qui en fut fait, qu'à sa sacralisation opérée surtout depuis 1945, qui a permis que nous entrions «dans la dimension inavouée de la neutralité-repli, de la neutralité-refus, de la neutralité-égoïsme». Il faut convenir qu'en face le discours d'Otto Fischer apparaît comme le faire-valoir idéal pour les appréciations de Jacques Pilet: voilà la neutralité revendiquée comme valeur morale abstraite et immuable, vécue comme l'identité supérieure de la nation.

Reconnaissons à l'homme politique la cohérence de ses choix: non à l'ONU hier, non au FMI aujourd'hui, non à l'EEE demain, une cohérence que certains pourraient lui envier, y compris dans le collège gouvernemental. Mais nous reconnaitrons surtout l'effet d'une culture politique qui commence déjà sur les bancs de l'école. Quand Otto Fischer parle de l'adhésion de la Suisse à la SDN, il peut se borner à lancer des formules simplificatrices, «fâcheuses et dangereuses expériences», car il est en parfaite harmonie avec les jugements que véhiculent nos manuels d'histoire qui, après avoir signalé les résultats du vote du 16 mai 1920, s'empressent d'en occulter le sens pour mieux célébrer, quelques lignes plus bas, le retour à la neutralité intégrale en 1938, heureux d'en confier le trésor à la vigilance d'Henri Guisan et à la clairvoyance de Marcel Pilet-Golaz.

Prudence et réflexion

Il serait fructueux de réexaminer cette période sous l'angle des mutations globales nées du premier conflit mondial,

EN BREF

Des candidats au brevet bernois de maître secondaire ont conçu, à l'Institut de formation pour l'enseignement secondaire, un jeu destiné à la prévention de la drogue. Nommé «Junkie», ce jeu illustre les difficultés et le stress des toxicomanes pour se procurer de la drogue. Le jeu peut être joué, sous contrôle pédagogique, dans les classes supérieures.

Les pourparlers en vue de la réconciliation des différentes tendances socialistes tessinoises progressent. Le quotidien de gauche *Libera Stampa* pourrait, en cas de fusion des factions, changer de formule et de titre.

Depuis 1597, il existe deux demi-

cantons d'Appenzell. Verrons-nous leur réunion avant le 400^e anniversaire de la scission? Le quotidien *Appenzeller Zeitung* lève le tabou dans une série d'articles récents. Les obstacles sont cependant nombreux même si les raisons religieuses, à l'origine de la séparation, ne sont plus déterminantes.

Insatisfaits du travail des radicaux et de l'UDC bernois, des membres de ces partis, issus des milieux économiques, envisagent de fonder le Parti de l'économie. Ce sont les résultats des élections au Conseil national et l'absence d'élus de l'économie sur les listes bourgeoises qui seraient les motivations de ces francs-tireurs. Bien entendu, les partis interpellés sont sceptiques quant à leurs chances...

COURRIER

Reproduction

A propos de l'article de Brigitte Wari-del «Le salaire de l'auteur» paru dans DP n° 1080

En ce qui concerne les photocopies de livres, les auteurs suisses ont une société de perception, Pro Litteris. Les membres ne sont pas seulement des écrivains, mais des journalistes ou auteurs d'ouvrages scientifiques, etc. Pro Litteris perçoit globalement un certain montant et répartit l'argent selon une péréquation qui tient compte des possibilités de photocopie d'une œuvre. D'autre part, Pro Litteris a

comme l'a fait Roland Ruffieux pour 1815, et l'on verrait que le choix d'une neutralité différentielle dans le cadre de la SDN représente une tentative du pouvoir suisse de s'aligner dans un nouvel ordre mondial où la Russie des Soviets prend la place de la France héritière de 89 à la Restauration. Il est à noter que le PSS fut la principale force politique à recommander un non à l'adhésion à la SDN ! Les socialistes étaient alors proches des thèses de la III^e Internationale et dénonçaient dans la nouvelle organisation le gendarme de l'ordre capitaliste; ils seront par la suite ses plus fervents défenseurs, quand les partis bourgeois seront, eux, plus sensibles aux accents venus de Rome, de Tokyo, de Burgos. Décidément, l'histoire est une science plus complexe que la politique ! Mais revenons à la publication de Rencontres suisses pour écouter le conférencier invité à faire valoir le «point de vue militaire». Avec l'esprit de service qui est le sien, et l'expérience acquise à la tête d'une entreprise de relations publiques, Gustav Däniker semble en accord avec tous les orateurs du forum, prêt à tous les *aggiornamenti* que les changements politiques interviennent en Europe et dans le monde pourraient dicter à notre politique de sécurité. Concrètement, il plaide pour la prudence, pour un temps de réflexion, juste le temps que la neutralité accouche encore de quelques escadrilles de F/A-18 flambant neufs, qui croiseront, dans le ciel européen plus ou moins intégré, des charters de réfugiés économiques venus sur les ailes de la politique du FMI. ■

Suisse - Europe: Feux croisés. Rencontres suisses, centre d'étude et d'information, Beau-Séjour 18, 1003 Lausanne.

également passé des accords avec les différents départements de l'Instruction publique qui lui versent un tantième. En ce qui me concerne, j'ai vu un livre de Roald Dahl photocopié dans son intégralité, parce que la maîtresse avait voulu éviter aux enfants l'achat d'un livre. Lors de chaque session d'examen où je fonctionne comme expert, je constate que les textes donnés aux candidats sont des photocopies tirées de telle ou telle œuvre, de tel ou tel hebdomadaire, etc. On ne peut donc nier que les photocopies constituent un problème.

En ce qui concerne les droits de perception en bibliothèque, le Conseil d'Etat avait fort bien compris le problème: les redevances payées aux auteurs mettraient fin à la politique de mendicité que nous sommes obligés de pratiquer lorsque nous demandons une subvention pour écrire un livre. Une chose a été escamotée (pour des raisons de place) dans ma lettre à *24 Heures*, c'est le mode de perception et de répartition de cette redevance:

a) les livres des auteurs tombés dans le domaine public n'auraient pas été soumis à la taxe. Les redevances n'auraient pas été déduites des achats, comme on a voulu le faire croire. Une fois la loi votée, l'Etat aurait été obligé de se donner les moyens de l'appliquer.

b) la répartition (malgré tous les bruits fallacieux qui ont couru et selon lesquels ce serait Barbara Cartland qui s'enrichirait et non les auteurs suisses) aurait été gérée par Pro Litteris à la manière de VG Wort en Allemagne. Ce qui est possible en Allemagne peut l'être chez nous, à moins que les Suisses soient plus bêtes, à l'heure de la gestion informatique, que les Allemands... Ce droit aurait été perçu sur les bibliothèques subventionnées par l'Etat, le canton ou la commune, et les redevances auraient été payées par ceux qui paient déjà les bibliothécaires. Elles auraient, sans grever les budgets des bibliothèques, évité aux auteurs de devoir pratiquer une politique permanente de mendicité.

Quant à l'argument selon lequel les livres suisses seraient moins empruntés que les autres, il n'aurait eu aucun effet sur le paquet. Tous les livres, sauf ceux tombés dans le domaine public, auraient été soumis à la taxe. Les pays qui ne pratiquent pas ce droit, comme les Etats-Unis, n'auraient pas touché de redevance. Les

sommes perçues seraient alors allées à un fonds réservé aux auteurs suisses. L'argent aurait été réparti selon une péréquation déterminée par le nombre de livres publiés, comme c'était déjà le cas pour les photocopies. Une partie serait allée à un fonds social et de prévoyance ou deuxième pilier.

Il s'agit bien d'un salaire. Ce terme appliqué à l'auteur semble vous choquer. Je pense qu'il faut parler en termes réels. Lorsque nous devons payer notre loyer, on ne nous fait pas de réduction parce que nous sommes des écrivains. Et lorsqu'on nous offre un bouquet de fleurs lors d'une lecture, je ne peux pas le passer plus loin, pour m'acquitter de mon assurance maladie. Mais peut-être que je déflore le statut de l'écrivain qui devrait crever de faim. De ce côté-là j'ai déjà donné. De toute façon, le principe de la redevance entrera tôt ou tard dans la législation. Il a été reconnu comme un droit humain fondamental. Les organisations d'écrivains de vingt-deux pays d'Europe, dont la Suisse, possèdent une structure européenne qui travaille activement à ce que cette redevance devienne effective dans tous les pays d'Europe. Il est vrai que, lorsque nous nous rencontrons au niveau européen, nous percevons mieux notre retard en discutant avec nos collègues scandinaves qui, grâce à la redevance des bibliothèques, parviennent à créer dans des conditions qui ne sont pas à comparer avec les nôtres. Sans compter que, dans leurs pays respectifs, ils sont estimés et pris au sérieux.

Janine Massard
vie-présidente de la Société suisse des
écrivains et des écrivains

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Michel Busch, Janine Massard

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Françoise Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

La Suisse romande, une province du modernisme

(jg) Le 500^e a chassé le 700^e. On ne parle que de 1492; on a déjà oublié 1291. Et l'une des initiatives les plus durables qu'ait suscitées l'anniversaire de la Confédération est en train d'arriver à son terme dans un complet anonymat. Il y a quelques années déjà, Pro Helvetia annonçait l'édition de douze volumes paraissant simultanément dans les trois langues nationales sous le titre *Ars Helvetica*. Il s'agissait de faire le tour de la production artistique dans le domaine des arts sur le territoire helvétique, des fibules du haut Moyen Age à la figuration libre d'aujourd'hui, en passant par la sculpture, l'architecture ou les arts populaires.

Ouvrage de référence

Un format très pratique, des textes remarquables et une iconographie bien choisie en font des ouvrages de référence sur l'art en Suisse. Or, cette excellente publication est passée totalement inaperçue. L'impression et la distribution sont assurées par une petite maison de Disentis; la vente se fait uniquement par correspondance; vous ne trouverez ces ouvrages dans aucune librairie et la grande presse n'en a quasiment jamais parlé.

Comment expliquer cet incroyable silence? Timidité de Pro Helvetia, méconnaissance du marché de Suisse romande par l'éditeur de Disentis, absence d'un bon attaché de presse, nous ne le savons pas. Il est temps de rendre justice à cette parution à travers le livre à nos yeux le plus intéressant de la série, *La Scène artistique aujourd'hui*, publié sous la direction de Beat Wyss. A notre connaissance il s'agit du seul ouvrage donnant en français un panorama à peu près complet de l'art en Suisse depuis 1945.

Au début était le «modernisme», ou plutôt le Bauhaus: *la forme suit la fonction*, ou encore *moins égal plus*. Epure, netteté et dépouillement; le décoratif et le kitsch, voilà l'ennemi. Au début était l'Allemagne année zéro. Si la Suisse alémanique fut un foyer extraordinairement productif de l'art contemporain depuis quarante-cinq ans, au contraire de la Suisse romande, c'est aussi à cause de cela: assumer d'une certaine façon

les valeurs nées en Allemagne et détruites par le nazisme.

L'art suisse n'existe pas

Le ton est donné: il n'y a pas d'art suisse, mais des artistes suisses qui ont peut-être en commun un certain comportement: une modestie douloureuse, une dévalorisation ironique et gauche pour reprendre les propos de l'auteur, qui considère l'Expo 64 comme la dernière tentative de créer une esthétique «suisse» moderne et officielle selon les principes du Bauhaus.

Au fond, tout a été très vite: en 1946, une exposition d'art national à Genève (qui aurait l'idée aujourd'hui d'accorder un titre pareil à une exposition?) consacre une salle entière au modernisme, aux Max Bill, Hans Erni, Richard Lohse et Sophie Taeuber-Arp. En 1949, l'exposition «Konkrete Zürcher Kunst» parcourt les villes allemandes dévastées. En 1951, Max Bill installe à Ulm la Hochschule für Gestaltung. L'art moderne devient l'art quasi officiel de la Suisse et trouve sa consécration populaire avec la machine à Tinguely de 1964 — qui relève en fait d'un monde esthétique très différent, davantage issu de Dada, mais qui est confondu avec les autres formes d'art contemporain par la majorité de la population. La Suisse est peut-être le seul pays qui ait été aussi rapidement innervé par l'art moderne. Mais on n'a rien perçu de tel en Suisse romande, direz-vous. C'est bien là ce qui fait l'intérêt de ce livre, écrit par des alémaniques nous montrant d'un seul coup que le triangle d'or a été aussi un haut lieu de la création et la Suisse romande une province méritante, non sans talents, mais province quand même... En lisant cet ouvrage, on sent que les éditeurs ont demandé aux auteurs de faire un effort et de parler d'artistes romands. Il est ainsi longue question du Corbusier et de Jean-Luc Godard, ce qui est bien sympathique, mais largement à côté du sujet.

Dans les années soixante, l'avant-garde va trouver sa terre d'élection dans les musées des petites villes, le Kunsthau d'Aarau et celui de Lucerne. Les mécanismes en sont bien expliqués: les artistes modernes classiques, de Picasso à

Mirò, sont trop chers pour les petits musées. Si ceux-ci veulent rester en phase avec l'art en train de se faire, il leur reste les jeunes artistes encore peu connus; le flair et la connaissance du milieu par le directeur joue ici un rôle déterminant. Et c'était le cas dans ces deux villes!

Comme partout, l'art contemporain a éclaté ensuite en de multiples tendances du tachisme au pop art en passant par les hyperréalistes. Mais nous n'allons pas faire le catalogue des tendances artistiques en Suisse au cours des quarante dernières années. Les auteurs les ont fort bien recensées.

Scène internationale

Dans les années quatre-vingt, la créativité de la scène artistique alémanique a été toujours aussi intense. Combien de romands savent qu'une exposition intitulée «Aspekte junger Schweizer Kunst» connut un grand retentissement à Ratisbonne en 1981 et que, dans les années qui suivirent, des expositions consacrées à l'art suisse contemporain eurent lieu avec un succès égal de Bologne à Vienne et de Munich à Lisbonne? En 1986 et 1987, des revues spécialisées de langue allemande comme *Kunstforum* ou *Noema* consacrent des numéros spéciaux à la scène artistique suisse.

Revenons aux romands. Quelques uns sont cités: John Armleder ou Jean-Luc Manz. Mais, à l'évidence, les auteurs ne se sont pas beaucoup penchés sur ce qui se passe aujourd'hui de ce côté de la Sarine. A la tête du musée des Beaux-Arts de Lausanne, Erika Billeter devait se faire l'effet d'être une missionnaire en Papouasie. Pourtant une scène contemporaine se met peu à peu en place. Les galeries du Flon à Lausanne, le musée Edelman à Pully, l'excellent travail d'un galeriste comme Edouard Roch à Ballens créent les conditions matérielles permettant aux artistes contemporains d'être exposés et au public d'aiguiser son regard.

Et les talents ne manquent pas; on parlera peut-être un jour dans les anthologies du groupe qui expose au début novembre sous le titre général *La fête des morts*. Allez les voir à la prochaine Toussaint... Elle a lieu chaque année dans un lieu différent et la presse n'en parle pas beaucoup. Mais en furetant bien, vous trouverez! ■

Ars Helvetica, Arts et culture visuels en Suisse, 12 volumes et un volume d'index, Pro Helvetia/éditions Desertina, 7180 Disentis.